Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

L’Autriche et l’Allemagne opposées à la déréglementation des nouveaux OGM

Par Denis MESHAKA

Publié le 16/03/2023, modifié le 09/03/2026

Lors de deux réunions qui viennent de s’achever, des ministres autrichiens et allemands se sont montrés opposés au projet de la Commission européenne de déréglementer les « *nouveaux OGM* ».

Lors du conseil des ministres européens de l’Environnement, ce 16 mars 2023 à Bruxelles, l’Autriche est revenue sur le projet de déréglementation de certains OGM porté, notamment, par la Commission européenne [1]. La ministre autrichienne de l’environnement, Leonore Gewessler (Les Verts), a ainsi appelé à « *un processus d’évaluation des risques solide et fondé sur la science, […] et à un groupe de travail collaboratif composé de différentes disciplines qui s’occupera à nouveau de l’évaluation des risques et des critères qui s’y rapportent* ». Selon Mme Gewessler, « *cette question devrait être inscrite dans la législation ultérieurement* ». Auparavant, elle avait déclaré que les trois piliers du Traité - le principe de précaution, l’évaluation scientifique des risques et l’étiquetage obligatoire - doivent s’appliquer aux nouvelles méthodes de génie génétique : « *nous ne pouvons accepter de nouvelles procédures de génie génétique par des moyens détournés. Les consommateurs ont le droit de savoir ce qui se retrouve dans leur assiette* ».

Dans le même temps, lors de la conférence consacrée à la détection et l’identification des nouveaux OGM, du 14 au 16 mars 2023, à Berlin, c’est l’Allemagne qui est montée au créneau [2]. Sa vice-ministre de l’alimentation et de l’agriculture, Silvia Bender, a précisé que son pays souhaite une réglementation stricte des nouveaux OGM : « *À ce jour, nous ne sommes pas en mesure d’identifier les organismes NGT si nous ne disposons pas des informations sur les séquences correspondantes* ». Elle considère qu’il est « *essentiel de préserver la* " liberté de choix " *des agriculteurs, des détaillants et des consommateurs, ainsi que la* " coexistence " *de l’agriculture biologique et de l’agriculture conventionnelle* » et que « *le principe de précaution doit avoir la priorité absolue, sans aucune réserve* ».

[1] Conseil de l’UE, « Environment Council », 16 mars 2023.

[2] Commission européenne, EU Science Hub, « International Conference on GMO Analysis and New Genomic Techniques ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/lautriche-et-lallemagne-opposees-a-la-dereglementation-des-nouveaux-ogm/